



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D047

SEANCE DU 3 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET-Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT-Gauthier SCHNEIDER-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représenté : Marcel BERTINO donne procuration à Yannick MILLERET

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2022

Secrétaire de séance : Sindy JACQUET.

RÉTROCESSION DU BATIMENT LA POSTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE-RACHAT DE FIN DE PORTAGE

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé une convention d'intervention et de portage foncier le 26/01/2017 avec l'EPFL de la Savoie, portant sur le bien ci-dessous, pour une durée de portage de 6 ans, soit jusqu'au 27 octobre 2022 :

. bien référencé B 795 au cadastre, à l'adresse 295 grande rue, d'une surface de 534 m², en zone U au PLU.

L'article 7 de la convention prévoit « à la date d'échéance de la présente convention, l'EPFL procédera à la rétrocession du bien à la collectivité. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement des sommes dues à l'EPFL de la Savoie ».

Le prix de cession se décompose comme suit :

	HT	TVA	TTC
Valeur du bien	186 365.50 €	0	186 365.50 €
Prix de cession auquel s'ajoutent les frais de portage jusqu'au 27/10/2021	10 879.04 €	2 175.81 €	13 054.85 €
Remboursement du capital déjà perçu	- 144 153.53 €	- 0	- 144 143.53 €
SOLDE à payer à l'acte	53 091.01 €	2 175.81 €	55 266.82 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le rachat de ce bien.

Le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- **AUTORISE** le rachat de ce bien au prix de 55 266.82 € TTC,
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget.

Le maire, Mathilde SONZOGNI

